



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 21 janvier 2013, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

Le maire mentionne qu'il enregistre la séance à des fins personnelles.
La séance est enregistrée par la directrice générale.

Présentation de la Sécurité du Québec par son nouveau directeur, M. April.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 17.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire
Jean-Pierre Lacoursière, conseiller
Johanne Guimond, conseillère
Stéphane Dusablon, conseiller
Gilbert Lemelin, conseiller
Régis Lemay, conseiller

Est absent : Jacques Caron, conseiller

Trente-neuf personnes sont présentes.

Proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Ghislain Daigle, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2013
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012
- 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 17 décembre 2012
- 2.4 Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 17 décembre 2012

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Augmentation des vacances
- 3.3 Augmentation des salaires pour l'année 2013
- 3.4 Nomination de M. Martin Simon au Service incendie
- 3.5 Acquisition des lots 3 631 922 et 3 631 923, propriétés de Mme Raymonde Dufour
- 3.6 Résolution pour le service d'entretien ménager à la mairie, à la bibliothèque et à l'édifice du 955, rue de l'Église
- 3.7 Adhésion au programme MADA

4. QUESTIONS DIVERSES

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2013

2013-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2013

Proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2013.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012

2013-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 17 décembre 2012

2013-04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (BUDGET) DU 17 DÉCEMBRE 2012

Proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

2.4 Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 17 novembre 2012

2013-05 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 17 DÉCEMBRE 2012

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ajournée du 17 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Monsieur le maire quitte son siège de président d'assemblée pour le point des comptes à payer. M. Lacoursière, conseiller, fait la lecture du point 3.1





3.1 Comptes à payer

2013-06 COMPTES À PAYER

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses dont les chèques portent les numéros 4 555 à 4 620 inclusivement, les prélèvements automatiques portant les numéros PR 922 à PR 945 inclusivement, pour une somme totale de 167 902,95 \$, et des salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 37 877,34 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire reprend son siège de président d'assemblée.

3.2 Augmentation des vacances

2013-07 AUGMENTATION DES VACANCES

ATTENDU QU' en 2005, le conseil municipal avait décidé qu'après 10 ans de service auprès de la Municipalité, chaque employé aura droit à vingt (20) jours de vacances par année;

ATTENDU QUE cette année, le conseil municipal augmente les vacances, soit après 16 années de service, l'employé aura droit à une journée de vacance de plus pour deux (2) années de service additionnelles. Exemple : après 18 années de service, l'employé aura droit à vingt-un (21) jours de vacances;

pour ces motifs,

proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

Il est résolu que le conseil municipal autorise l'augmentation de vacances telle que mentionnée dans le préambule.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Augmentation des salaires pour l'année 2013

2013-08 AUGMENTATION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2013

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget 2013, les membres du conseil ont décidé d'accorder une augmentation de salaire pour tous les employés municipaux, soit 1,9 % (IPC) plus 2 % pour un total de 3,9 %;

pour ce motif,

proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise l'augmentation des salaires de 3,9 % à compter du 1^{er} janvier 2013.

Adopté à l'unanimité.





3.4 Nomination de M. Martin Simon au Service incendie

2013-09 NOMINATION DE M. MARTIN SIMON AU SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE M. Philippe Jobin, directeur du Service incendie de Saint-Antoine-de-Tilly, a remis sa démission verbalement comme directeur du Service incendie le 14 janvier 2013 et a remis tous ses équipements en présence de l'état major;

pour ce motif,

proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal nomme M. Martin Simon directeur du Service incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Adopté à l'unanimité.

3.5 Acquisition des lots 3 631 922 et 3 631 923, propriétés de Mme Raymonde Dufour

2013-10 ACQUISITION DES LOTS 3 631 922 ET 3 631 923, PROPRIÉTÉS DE MME RAYMONDE DUFOUR

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir les lots 3 631 922 et 3 631 923, propriétés de Mme Raymonde Dufour;

ATTENDU QUE des offres d'achat ont déjà été signées avec approbation du conseil municipal;

pour ces motifs,

proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu :

QUE les frais de notaire et d'arpentage sont à la charge de la Municipalité;

QUE le conseil municipal autorise Mme Diane Laroche, directrice générale et M. Ghislain Daigle, maire de la Municipalité, à signer le contrat notarié.

Adopté à l'unanimité.

3.6 Résolution pour le service d'entretien ménager à la mairie, à la bibliothèque et à l'édifice du 955 rue de l'Église

2013-11 RÉOLUTION POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER À LA MAIRIE, À LA BIBLIOTHÈQUE ET À L'ÉDIFICE DU 955 RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la Municipalité a invité les citoyens et citoyennes par le biais du journal le *Trait d'union* à soumissionner pour faire l'entretien ménager de la mairie, la bibliothèque et à l'édifice du 955 rue de l'Église;

ATTENDU QUE la Municipalité demandait des soumissions pour une période de 3 ans ou 5 ans, pour l'équivalent d'environ 12 heures de travail par semaine;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 18 janvier 2013, à 14 h 05;





ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant :

Gilles Bernier 832 \$/mois

pour ces motifs,

proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Gilles Bernier concernant l'entretien ménager à la mairie, la bibliothèque et à l'édifice du 955 rue de l'Église au montant de 832 \$ par mois, plus les taxes, pour une période de 3 ans, soit 2013, 2014 et 2015;

QUE la description des travaux « Normes de nettoyage » fait partie intégrante de la résolution.

Adopté à l'unanimité.

Voir Annexe I

3.7 Adhésion au programme MADA

2013-12 ADHÉSION AU PROGRAMME MADA

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Lotbinière a adopté le 8 février 2012 la résolution 031-02-2012 pour appliquer au programme Municipalité amie des aînés (MADA), pour les municipalités (sauf Saint-Agapit et Lotbinière) et au programme de politique familiale locale;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a accepté la demande de subvention de la MRC et a confirmé le 6 novembre 2012 par lettre le versement d'une subvention de 130 000 \$ pour la réalisation de 15 politiques pour les aînés et 15 plans d'action;

ATTENDU QU' une condition du programme MADA est que le milieu doit contribuer pour 10 % au projet (dans notre cas cela représente 13 000 \$), que le conseil des maires a adopté le 28 novembre 2012 le règlement de quote-parts 2013 (n° 239-2012) et a prévu pour 2013 de collecter 13 000 \$ entre les 15 municipalités visées (à parts égales);

ATTENDU QUE le programme MADA prévoit la mise en place d'un comité de pilotage au sein de la MRC et d'un comité de pilotage au sein des 15 municipalités participantes et que ce comité aura le mandat d'être le porteur du projet dans chaque localité;

ATTENDU QUE le programme MADA vise à doter les municipalités locales d'une politique pour les aînés et à identifier les actions à mettre de l'avant au cours des trois prochaines années;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a prévu un autre programme, le QADA (Québec ami des aînés) qui permettra de financer certaines actions identifiées au MADA;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC de Lotbinière ont signifié leur intention de traiter simultanément le volet « famille » en même temps que le volet « aînés »;





ATTENDU QUE le programme MADA prévoit également une contribution de 23 800 \$ qui sera versée au Carrefour action municipale famille (CAMF) afin d'assister techniquement la MRC et les 15 municipalités participantes :

- 20 heures : 20 heures réservées à la MRC
- 90 heures : 6 heures réservées à chaque municipalité;

pour ces motifs,

proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly accepte de participer au projet MADA au cours des 2 prochaines années;

QUE la Municipalité mette en place un comité de pilotage local pour mener à bien le projet;

QUE la Municipalité traite simultanément le volet « famille » et le volet « aînés »;

QUE la Municipalité informe le Carrefour action municipale famille de notre intention d'utiliser les services de 6 heures proposées;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Lotbinière et au CAMF.

Adopté à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par M. Régis Lemay, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève la séance, il est 21 h 38.

Adopté à l'unanimité.

Je, Ghislain Daigle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Ghislain Daigle
Maire

Diane Laroche
Directrice générale





ANNEXE I



NORME DE NETTOYAGE

OBJET À NETTOYER	NORME DE NETTOYAGE	FRÉQUENCE
1. Murs	Nettoyage des taches	Quotidiennement
2. Radiateurs, grillages et diffuseurs d'air	Aspirateur Lavage Époussetage (radiateurs)	1 fois/6 mois 1 fois/3 mois Quotidiennement
3. Tableaux d'affichage	Nettoyage	1 fois/mois
4. Compartiments à boyaux	Nettoyage et époussetage	Aux 2 mois
5. Rebords de fenêtres	Époussetage	Quotidiennement
6. Escaliers et paliers	Aspirateur et époussetage Nettoyage	Quotidiennement 1 fois/semaine
7. Planchers : béton peint	Balayage et lavage	Quotidiennement
Planchers : linoléum, tuiles	Aspirateur et lavage	Quotidiennement
Planchers : bois	Balayage et lavage	Quotidiennement
Planchers : tapis	Aspirateur Nettoyage des taches	Quotidiennement Quotidiennement
Plinthes	Grand nettoyage à la vapeur Époussetage	À tous les ans Quotidiennement
8. Salles de bain : accessoires	Nettoyer et désinfecter	Quotidiennement
- planchers	Aspirateur et lavage	Quotidiennement
- murs	Nettoyage des taches Lavage	Quotidiennement 1 fois/mois
- Fournitures	Approvisionnement	Quotidiennement
- Déchets	Enlèvement	Quotidiennement
9. Meubles et comptoirs	Époussetage Nettoyage des taches	Quotidiennement
- bureaux, écrans	Époussetage	Quotidiennement





10.	Abreuvoirs	Nettoyer et désinfecter	Quotidiennement
11.	Contenants à déchets Cendriers	Vider et nettoyer Vider et nettoyer	Quotidiennement Quotidiennement
12.	Installations d'éclairage	Laver	1 fois/année
13.	Fenêtres	Nettoyage intérieur et extérieur	2 fois/année
	Portes-fenêtres	Nettoyer	Quotidiennement
	Cloisons vitrées	Nettoyer et nettoyage des taches	1 fois/4 mois
14.	Stores vénitiens	Époussetage	Tous les 2 mois
		Lavage	1 fois/année
	Rideaux	Nettoyage	Tous les ans
15.	Entrées et halls : murs - planchers	Nettoyage des taches Aspirateur Laver et nettoyage des taches	Quotidiennement 1 fois/semaine

